

Conditions nouvelles du développement des coopératives d'utilisation du matériel agricole

Zermati J.F.

L'agriculture et les machines

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 4

1970
pages 66-67

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.0340>

To cite this article / Pour citer cet article

Zermati J.F. **Conditions nouvelles du développement des coopératives d'utilisation du matériel agricole.** *L'agriculture et les machines*. Paris : CIHEAM, 1970. p. 66-67 (Options Méditerranéennes; n. 4)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

J.-F. ZERMATI

Ingénieur Agronome
 Directeur général de la
 Fédération Nationale
 des C.U.M.A.

Conditions nouvelles du développement des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole

Les C.U.M.A. sont, pour la plupart, et déjà depuis plusieurs années confrontées à des problèmes analogues à ceux qui se posaient aux exploitants désireux de moderniser leur équipement et que les C.U.M.A. permettaient et permettent encore de résoudre.

La nécessité d'utiliser des matériels plus nombreux et plus spécialisés indispensables à l'application de techniques culturales modernes, la nature même des travaux à entreprendre, font que de nombreuses C.U.M.A. ne peuvent à elles seules compléter leur parc pour répondre aux demandes quantitatives et qualitatives des travaux de tous leurs sociétaires.

L'extension quantitative des besoins fait que le parc existant ne présente plus, dans bien des cas, la capacité nécessaire de travail, compte tenu de la marge de suréquipement indispensable, notamment pour les travaux de récolte, sans pour cela que l'acquisition d'un matériel supplémentaire soit considérée comme rentable et d'un amortissement convenable.

L'extension qualitative des besoins vient surtout à la nécessité pour les C.U.M.A. de faire des travaux ou de rendre à leurs sociétaires des services qui pendant très longtemps échappaient à la vocation de ces organismes.

Pendant très longtemps en effet les C.U.M.A. étaient limitées à des travaux de culture proprement dits et ne mettaient en œuvre que des matériels agricoles.

Depuis quelques années cette vocation s'est considérablement élargie à des opérations de caractère social (installations collectives de congélation ménagère) ou à des travaux débordant le cadre des travaux agricoles, tels que l'assainissement et le drainage, ou encore à des services communs à plusieurs éleveurs telles que les installations de déshydratation de foin et même des installations destinées à tenir le cheptel.

On peut citer également des travaux

effectués par voie aérienne et notamment les traitements antiparasitaires sur les vignes, sur certaines cultures annuelles et même sur des forêts.

Comme on le voit le champ d'action des C.U.M.A. s'est considérablement élargi et il n'est plus possible pour elles, si elles veulent jouer pleinement leur rôle, de se limiter aux travaux et aux équipements traditionnels.

Evolution de l'organisation inter-C.U.M.A. La nécessité d'utiliser des matériels suffisants, plus nombreux et plus spécialisés s'impose à un très grand nombre de C.U.M.A. qui ne peuvent à elles seules supporter le poids des investissements que représente ce parc renouvelé et rajeuni.

On est donc entré dans la voie de l'association entre les C.U.M.A. qui permet aux unes d'utiliser un matériel sous-employé dans les autres et d'acquérir à plusieurs les matériels nouveaux non rentables dans le cadre d'une seule.

On en arrive ainsi à la notion de complémentarité entre les C.U.M.A. : après avoir connu un développement assez remarquable, les C.U.M.A. ont maintenant tendance à se relier entre elles, non plus seulement au plan fédératif, mais encore au plan de la concertation dans le domaine de l'équipement.

Vers un plan d'organisation. L'association entre les C.U.M.A. pouvait être envisagée comme une fusion entre plusieurs C.U.M.A. voisines ce qui entraînait inéluctablement la disparition de C.U.M.A. de base et la création d'organismes beaucoup plus importants.

Ce processus a été délibérément écarté par la Fédération nationale :

Il est apparu au contraire comme essentiel, pour garder aux C.U.M.A. leur caractère social et maintenir la participation des sociétaires à la gestion, que subsistent et même se multiplient les C.U.M.A. de base toujours et à juste titre considérées comme des écoles fondamentales de la solidarité, de la gestion et de la coopération. Des C.U.M.A. plus

importantes échapperaient inévitablement au contrôle des sociétaires et elles prendraient très rapidement un caractère d'entreprise extérieure aux exploitations ainsi regroupées.

— On maintient donc à la base les C.U.M.A. existantes et celles à créer à cet échelon (dans la mesure cependant où les problèmes fiscaux auxquels se heurtent les C.U.M.A. seront résolus).

— Parallèlement on s'efforce d'organiser des échanges de matériels et de services entre ces C.U.M.A., qui pour des raisons fiscales devront adhérer les unes aux autres.

— A l'échelon géographique supérieur on constate la création de C.U.M.A. constituées par un groupe de C.U.M.A. de base, d'associations techniques, de collectivités et d'exploitants individuels, directement intéressés par certains matériels (comme les matériels d'assainissement) pour l'achat et l'utilisation de matériels complémentaires de même nature que ceux existants dans les C.U.M.A. de base et de matériels spéciaux dont l'amortissement n'est possible qu'à ce deuxième niveau.

— A ce stade, on peut envisager la constitution d'un atelier d'entretien des matériels de tous les sociétaires, la création d'un service de comptabilité à l'usage du groupe de C.U.M.A. et peut-être aussi, la constitution d'une équipe de main-d'œuvre qualifiée de conduite, qui trouverait alors dans ce groupe un emploi permanent.

— Couronnant cet édifice, peut-être au niveau intercantonal, voire départemental, une C.U.M.A. importante met à la disposition des C.U.M.A. de base des matériels spéciaux, amortissables sur un grand nombre d'heures de travail ou même des matériels déjà utilisés dans des C.U.M.A. de base qui constitueront ainsi la marge de suréquipement indispensable, pour tenir compte de tous les facteurs de la production y compris le facteur météorologique.

— A ce stade certains dirigeants de C.U.M.A. envisagent la création d'un atelier d'entretien de réparation, dans la mesure cependant où elle s'avèrerait

absolument indispensable et en prenant toutes les précautions nécessaires.

Ce regroupement des C.U.M.A. pourrait aller plus loin encore à divers échelons géographiques et à divers échelons de spécialisation et permettrait de doter notre agriculture d'un réseau très équilibré et bien coordonné de C.U.M.A. dont le parc considéré dans sa globalité serait à même d'effectuer tous les travaux en utilisant les matériels existants à l'optimum de leur capacité rentable.

Il s'agit là d'une structure en voie de mise en place et partant d'organismes déjà constitués.

Mais dans la région du Sud-Ouest par exemple, un réseau de C.U.M.A. est en train de se mettre en place, C.U.M.A. constituées presque *a priori* dans de nombreuses communes avec le concours et la participation d'un petit nombre d'exploitants, voire de la commune.

Ces C. U. M. A. sont appelées C.U.M.A. « d'accueil ». Elles sont généralement constituées à l'initiative de la Fédération départementale des C.U.M.A. et doivent servir comme leur nom l'indique de structure d'accueil à des matériels et naturellement à des exploitants qui y seraient intéressés. Il faut noter que dans ce cas certains matériels ne sont pas acquis par les C.U.M.A. d'accueil elles-mêmes, mais souvent mis à leur disposition, suivant des conventions internes, par d'autres C.U.M.A. et quelquefois par des C.U.M.A. départementales.

Ce système de C.U.M.A. d'accueil pré-établies devrait faciliter l'organisation pyramidale telle qu'elle se dessine ailleurs, mais l'expérience n'est pas suffisamment longue pour qu'une conclusion définitive puisse en être tirée.

Evolution des C.U.M.A. dans le cadre de la Coopération Agricole. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les C.U.M.A. sont des moyens de production et qu'elles doivent par là même choisir leur équipement en fonction des spéculations que désirent mener les exploitants qui les utilisent.

Elles doivent donc devenir l'intermédiaire tout désigné entre l'agriculteur isolé et les coopératives agricoles de stockage, de transformation et de commercialisation qui sont présentes sur le marché et en connaissent les besoins quantitatifs et qualitatifs. Une coordination très étroite doit donc s'établir entre les agriculteurs groupés dans les C.U.M.A. et les coopératives importantes qui s'occupent des produits et à la gestion desquelles la participation de l'exploitant de base est relativement très faible.

Les C.U.M.A. doivent donc déborder du cadre de la mécanisation pour se situer au niveau de l'équipement, mais à l'échelle d'une région correspondant à la circonscription des coopératives traitant des produits.

Il est de plus en plus nécessaire que, par l'intermédiaire des C.U.M.A., les exploitants puissent orienter les destinées économiques de leurs exploitations en fonction des données prévisionnelles qui leur sont fournies par les grandes coopératives.

Il est également aussi nécessaire que



Photo André Martin

L'homme, la machine et la terre

les équipements soient calculés et que les investissements soient réalisés en coordination très étroite avec les grandes coopératives.

Elles doivent également permettre aux producteurs de s'organiser, notamment en matière d'assolement (en fonction tout à la fois de la demande du marché et des possibilités de la machine) en matière de travaux de récolte, en fonction des équipements existant en aval de l'exploitation (on pense ici aux installations de stockage des grandes coopératives et aux relais que les C.U.M.A. peuvent organiser pour des stockages provisoires).

Ainsi, les exploitations groupées en C.U.M.A. pourront bénéficier des renseignements économiques des grandes coopératives au contact avec les débouchés et, par une organisation de l'équipement optimal dans une circonscription assez vaste, acquérir la taille d'une unité rationnelle d'exploitation, tout en limitant au minimum les conséquences sociales et humaines inévitables dans le cas d'une élimination rapide et sans merci d'agriculteurs au potentiel économique trop faible.

Il est bien évident que cette collaboration ne peut être mise en place que si les grandes coopératives elles-mêmes y sont disposées.

On peut déplorer l'organisation actuelle de la coopération agricole en branches verticales spécialisées par produit ou par nature de service.

Mais depuis quelques années les cloisons étanches qui existaient entre ces différentes branches disparaissent progressivement et de plus en plus des grandes

coopératives ont choisi la voie de la multivalence.

La coordination entre ces coopératives et les C.U.M.A. s'en trouve singulièrement facilitée. Il faut cependant, à notre avis, veiller à ce que cette coordination ne se transforme pas en absorption des C.U.M.A., généralement petites unités, par les grandes coopératives.

Si l'on veut que les C.U.M.A. continuent de jouer leur rôle d'écoles fondamentales de la coopération, il est indispensable qu'elles restent des organismes toujours à l'échelle des hommes qui les composent, qui à tout moment doivent participer à la gestion et acquérir peu à peu cette éducation coopérative de gestionnaire et d'administrateur. C'est une condition *sine qua non*, pour que les grandes coopératives puissent constituer des équipes parfaitement qualifiées pour présider aux destinées de la coopération agricole.

Il n'est donc pas question que les grandes coopératives prennent en charge la gestion des C.U.M.A. et des exploitations qui les constituent, mais tout simplement qu'elles aident le développement des C.U.M.A., l'établissement de connexions entre elles, en vue de mettre en place l'équipement optimum pour la production des biens demandés par les marchés.

On voit donc le rôle très important de la coopération par produit en matière de développement des C.U.M.A., rôle qui peut se traduire par la mise à la disposition des agriculteurs groupés de moyens en personnel et, pourquoi pas, d'une aide financière qui serait bénéfique pour l'ensemble de l'agriculture.